

Procès verbal

Le lundi 02 juin 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Damien BRICOUT.

Secrétaire de la séance : Xavier CAMUS

Présents : Damien BRICOUT, Xavier CAMUS, Christine FOURNIER, Jean-Marie MARSY, Amandine DESCAMPS, Dominique CARON, Arianne BODELOT, Lionelle MARIAGE, Arnaud HEMERY

Représentés :

Absents et excusés : HERVE ANDRIEUX, Thierry WILLERVAL

Séance ouverte à 19h30 et close à 21h00

Ordre du jour :

- Syndicat du Gy
- Décision modificative de budget
- Point école
- Point Ducasse
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Remboursement lunettes agent technique (N° DE_2025_013)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique a cassé ses lunettes de vue durant ses fonctions et qu'il demande la prise en charge des réparations par la commune.

Il a établi un devis pour les réparations, qui s'élève à 27.60 €.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour lui rembourser ses lunettes de vue sur présentation de la facture acquittée.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le remboursement des lunettes sur présentation de la facture acquittée d'un montant de 27.60 €.

Délibération : adoptée

Adhésion de la commune de Saulty au syndicat des eaux (N° DE_2025_011)

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 27 février 2025

acceptant l'adhésion de la commune de SAULTY à compter du 31 décembre 2025.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre du Syndicat Gy-Scarpe doit également délibérer pour accepter cette adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de SAULTY au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 31 décembre 2025.

Délibération : adoptée

Adhésion du Syndicat Gy-Scarpe au Syndicat Mixte de Bois Saint Pierre pour la commune de SAULTY (N° DE_2025_012)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 27 février 2025 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune de SAULTY à compter du 31 décembre 2025.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre du Syndicat Gy-Scarpe doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune de SAULTY à compter du 31 décembre 2025

Délibération : adoptée

Renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement (N° DE_2025_015)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 3 juin 2025 de la Préfecture du Pas-de-Calais concernant le renouvellement des membres de l'AFR de Warluzel.

La commune doit nommer 3 membres qui soient propriétaires sur une zone Z.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré nomme comme membres pour représenter la commune :
- CAMUS Xavier

- MAHU Thierry
- HEMERY Philippe

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - COMMUNE DE WARLUZEL 2025 (N° DE_2025_014)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
73111	Impôts directs locaux	2 425	0
73132	Taxe sur les pylônes électriques	1 448	0
74111	Dotation forfaitaire des communes	-258	0
741121	DSR des communes	-3 945	0
741127	DNP des communes	-391	0
742	Dot. aux élus locaux	4	0
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 967	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 250	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		1 250	0

Délibération : adoptée

Sujets hors délibération :

Manifestations à venir : Pour le 14 juillet, il est prévu comme l'année dernière une commémoration suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes, des jeux picards seront proposés et des petits cadeaux seront offerts aux participants.

Pour la ducasse prévue les 20 et 21 juillet, la brocante sera organisée le samedi et l'apéritif le

dimanche midi. Un menu sera proposé incluant plat et dessert. Mme Fournier précise que suite à la réception d'une circulaire préfectorale et des nouvelles règles applicables, aucune structure gonflable ne sera installée cette année, car les responsabilités engagées sont trop importantes pour le comité des fêtes. Elle demande à tous des idées d'activités à proposer.

Elle précise également que sur la dernière manifestation, la fête des mères, il y a eu des retours sur facebook comme quoi certaines maisons n'auraient pas reçu le bulletin d'inscription.

Un point a été fait avec les agents afin de veiller à la bonne distribution des informations municipales. En dehors de ce désagrément, toutes les participantes étaient ravies de leur après midi et du cadeau offert par la commune.

Mmes Bodelot et Mariage précisent qu'elles ne seront pas présentes pour le 14/07 et la ducasse. Si d'autre conseiller pense être absent, merci de nous le préciser après lecture du compte rendu afin d'organiser les bénévoles.

Vidéoprotection : Monsieur le Maire demande à la secrétaire de relancer le dossier pour les études d'installation de vidéoprotection.

Elections 2026 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les prochaines élections municipales en 2026 de nouvelles règles sont applicables. Le scrutin de liste paritaire est obligatoire et aucun panachage ne sera accepté sous peine de rendre les bulletins rayés nuls. Il transmet les infos déjà reçu en mairie et précise que des communications seront faites à la population afin de bien informer les électeurs des changements.

Casiers libre service : La recherche de producteurs locaux avance, la secrétaire de mairie est chargée de contacter le gaec des cigognes pour des produits frais et Mme Fournier est chargée de contacter une boulangerie.

Damien BRICOUT
Président de séance

Xavier CAMUS
Secrétaire de séance